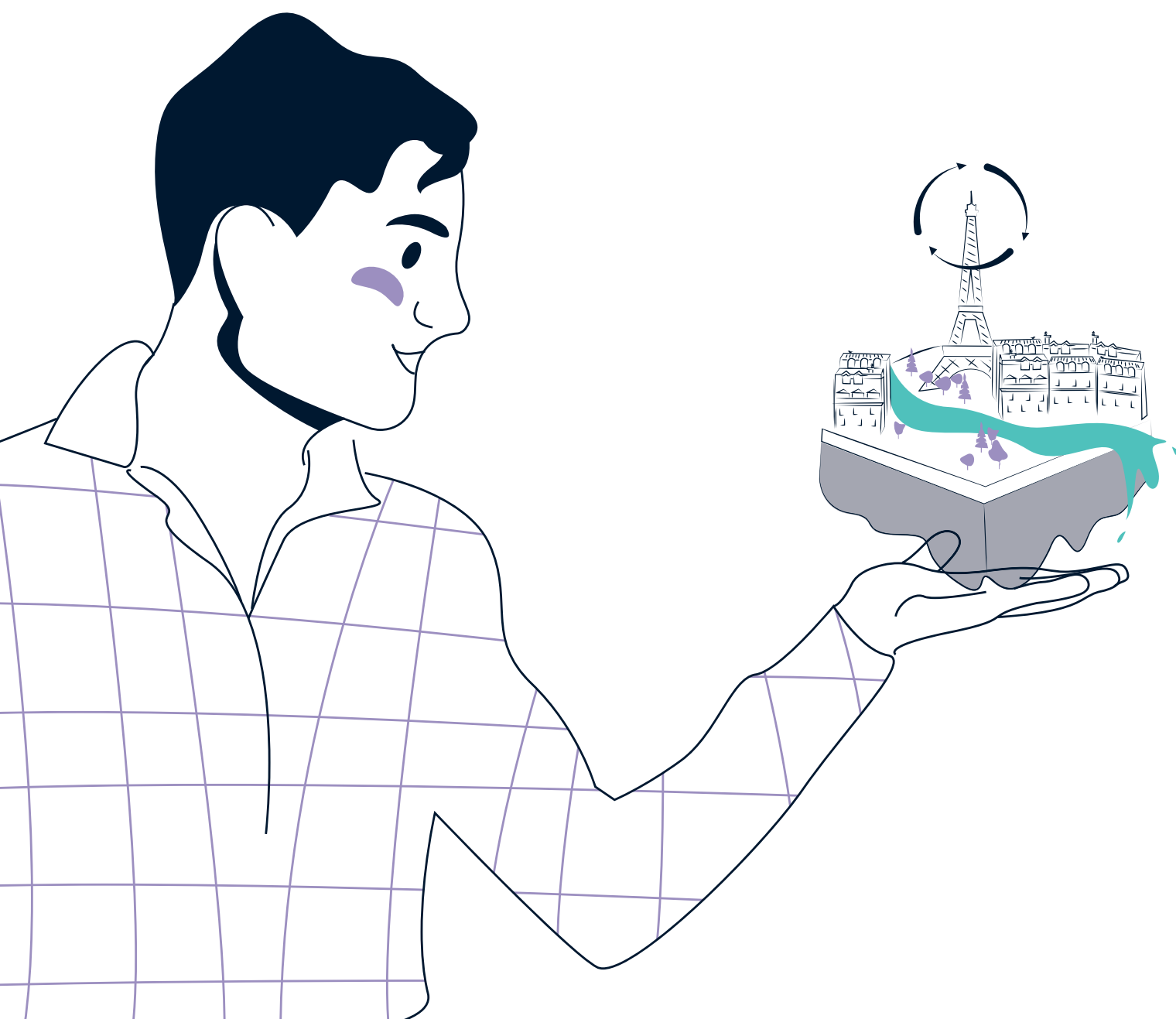


LA VILLE DE PARIS
LANCE UN AMBITIEUX
PLAN DE RÉDUCTION
DES DÉCHETS

Objectif moins 100 000 tonnes de déchets en 2030



Alors que les villes sont de plus en plus confrontées aux réalités d'un monde aux ressources finies nécessitant de sortir de la logique de surproduction et de surconsommation, la Ville de Paris présente lors du prochain Conseil de Paris son plan parisien de réduction des déchets. Plan ambitieux voulu par Anne Hidalgo, Maire de Paris, et porté par Antoine Guillou, adjoint à la Maire de Paris, en charge de la propreté de l'espace public, de la réduction des déchets, du réemploi, du recyclage et de l'assainissement, il affiche un objectif clair : réduire d'au moins 100 000 tonnes la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire en 2030 par rapport à 2023.



UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE ET INÉDITE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE PARISIEN



ANTOINE GUILLOU

Adjoint à la Maire de Paris, en charge de la propreté de l'espace public, de la réduction des déchets, du réemploi, du recyclage et de l'assainissement.

À travers ce plan, nous nous projetons dans une transformation profonde de nos modes de production et de consommation, une économie circulaire où le superflu n'a plus sa place et où le réemploi et le recyclage sont la norme. C'est grâce aux efforts et aux engagements de toutes et tous que nous y parviendrons !

Outre la réduction de 100 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire parisien, la Ville de Paris souhaite également tripler d'ici 2030 le taux de valorisation de ses déchets, pour atteindre 60%, en développant notamment la réparation, le réemploi et le tri.

Le premier objectif portera la réduction des déchets de la Ville à au moins 20% entre 2010 et 2030 - dépassant ainsi l'ambition nationale de la loi AGEC, qui est de 15%. Ces avancées majeures permettront également à la Ville d'atteindre l'objectif de son Plan Climat : réduire de 32% d'ici à 2030 ses émissions de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets.

100 000 TONNES DE DÉCHETS EN MOINS À PARIS D'ICI À 2030 : COMMENT Y PARVENIR ?

Structuré autour de 8 axes d'actions, regroupant au total 24 mesures concrètes pour faire baisser drastiquement le tonnage de déchets, ce plan est le fruit d'un important travail de consultation mené depuis un an avec toutes les parties prenantes. Conçu en associant les Parisiennes et les Parisiens, les bailleurs sociaux, les éco-organismes, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les entreprises, les associations, et de nombreux services de la Ville, ce plan s'appuie sur de nombreux leviers : réduction à la source, réemploi, réparation, tri et recyclage, formation et sensibilisation.

Parmi les mesures phares de ce plan, la Ville de Paris compte créer 1 000 « immeubles zéro déchet », développer les collectes à domicile et augmenter les points de don dans les établissements publics pour réemployer toujours davantage. Elle se donne également pour objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire, notamment sur les marchés, de développer le compostage et de généraliser la consigne pour le réemploi dans les commerces alimentaires et restaurants.





Atelier collectif dans la ressourcerie parisienne Le Poulpe (18e arrondissement)
©Jean-Baptiste Gurliat/Ville de Paris

Avec ce plan inédit, la Ville de Paris compte offrir à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens la possibilité de consommer autrement, en leur proposant une panoplie de solutions nouvelles et économiques émanant de l'économie sociale et solidaire, au plus proche de chez eux. Cela se traduira notamment par le soutien aux lieux de réemploi et la promotion du réflexe réparation, afin de donner une seconde vie aux objets et de lutter contre l'obsolescence programmée.

Enfin, la Ville renforcera également ses actions de prévention et de sensibilisation autour de toutes les thématiques liées à la réduction des déchets, auprès des habitants, des visiteurs et également des agents de la Ville, avec notamment des campagnes de sensibilisation régulières et le doublement du nombre d'élèves sensibilisés chaque année d'ici 2030.

UN PILIER ESSENTIEL DE LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION DE LA VILLE DE PARIS

Ancré dans l'ambition globale de la Ville de Paris d'œuvrer en faveur de la transition écologique, ce plan est une avancée majeure, issu d'une réflexion plus large sur nos modes de production et de consommation, visant à tendre vers plus de circularité et de sobriété.

Précurseur dans la transformation de son espace public (mobilités urbaines, végétalisation...) et sa stratégie face aux enjeux du changement climatique (Plan Climat, Plan Local d'Urbanisme bioclimatique), la Ville de Paris porte désormais avec ce plan l'ambition de devenir également une capitale pionnière dans la réduction des déchets.

Axe 1

CONSOMMER AUTREMENT : POUR UNE ÉCONOMIE DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

1. Donner ses objets facilement près de chez soi ;
2. Collecter les encombrants à domicile pour mieux les réemployer ;
3. Avoir un lieu de réemploi solidaire près de chez soi ;
4. Réparer plutôt que jeter : promouvoir le réflexe réparation.

Axe 2

RÉINVENTER LE TRI À LA MAISON

5. Transformer mon immeuble en immeuble zéro déchet ;
6. Développer une stratégie pour favoriser la collecte préservante et le réemploi de cartons ;
7. Ajuster les modalités et les fréquences de collecte.

Axe 3

ENTRAÎNER LES PROFESSIONNELS VERS LE ZÉRO DÉCHET

8. Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets ;
9. Des marchés alimentaires exemplaires et qui deviennent des lieux de sensibilisation ;
10. Mettre en place une redevance spéciale progressive et incitative pour les déchets de tous les professionnels à Paris.

Axe 4

CHANGER LE REGARD ET LES COMPORTEMENTS SUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

11. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective parisienne ;
12. Faciliter le tri des déchets alimentaires ;
13. Faire des Parisiens des acteurs du compostage.

Axe 5

DANS LA RUE, NE JETEZ PLUS : TRIEZ !

14. Trier partout, tout le temps sur l'espace public ;
15. Zéro mégot jeté sur la voie publique ;
16. A Paris, 100% d'événements éco-responsables pour tous les organisateurs.

Axe 6

VERS UN SECTEUR DU BÂTIMENT SOBRE EN MATIÈRE

17. Réemploi, réutilisation, tri et valorisation des déchets du bâtiment sur les chantiers de la Ville ;
18. Réemploi, tri et valorisation des déchets pour les chantiers réalisés par des tiers ;
19. Mieux former et communiquer à destination des professionnels.

Axe 7

LES PARISIENS, NOUVEAUX EXPERTS DES DÉCHETS

20. Motiver les Parisiens et les visiteurs pour réemployer et trier grâce aux outils numériques ;
21. Communiquer sur le devenir de nos déchets pour encourager le geste de tri et de don ;
22. Renforcer les actions de sensibilisation à destination des Parisiennes et Parisiens.

Axe 8

PARIS, UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

23. L'économie circulaire et le réemploi à toutes les étapes ;
24. Renforcer et systématiser la culture de la prévention des déchets à la Ville.

CONTACT

Service de presse de la Ville de Paris
presse@paris.fr
01 42 76 49 61